

## ASBL « Les Sus Pendus »

Document concernant la décharge parentale et le droit à l'image pour les enfants de moins de 18 ans

### Décharge parentale (\* biffer les mentions inutiles)

Je soussigné,.....\* parent (s) – grand (s) parent (s) – tuteur (s) de .....(nom et prénom de l'enfant), \*né(e) à .....(date) mandate .....(nom et prénom du membre en ordre d'affiliation à l'Union Belge de Spéléologie, en résumé UBS) d'être \* le parrain / la marraine de mon enfant lors des activités organisées par l'ASBL « Les Sus Pendus ». Je déclare avoir confiance en cette personne qui prendra les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité de mon enfant quand il pratique la spéléologie avec l'ASBL « Les Sus Pendus ». Je suis conscient que la spéléologie est un sport à risque non négligeable. \* Il / elle sera garant(e) de l'intégrité éthique, physique et morale de mon enfant. Ce \* parrain / marraine ne peut pas être tenu responsable si un incident, un accident arrivaient à mon enfant, sauf si sa responsabilité est clairement démontrée. Je déclare que mon enfant est en ordre d'assurance à l'UBS via son affiliation annuelle.

Lorsque le ou les parents participent aux activités, l'ASBL « Les Sus Pendus » avec leur enfant, la décharge parentale de ce document est considérée comme nulle et non avenue. Il ne faut considérer dans ce cas que le droit à l'image décrit ci-dessous.

### Droit à l'image

Autorise à titre gracieux, l'ASBL « Les Sus pendus » à photographier mon enfant et à utiliser son image.

En conséquence de quoi, et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image en Belgique (Loi du 30 juin 1994 relative au droit d'auteur et aux droits voisins. (MB. 27.07.1994)) et aux droits de la personnalité, j'autorise l'ASBL « Les Sus Pendus » à reproduire et à communiquer au public les photographies prises dans le cadre des activités du club.

Les photographies pourront être exploitées et utilisées dans le cadre des actions d'information et de communication de l'ASBL « Les Sus Pendus » dans le cadre de ses activités auprès des différents publics, directement par le club, ou être cédé(e) à des tiers, sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, sans aucune limitation, pour une durée de 10 ans, intégralement et par extraits, et notamment :

- lors de projections publiques,
- dans des expositions,
- par télédiffusion, par tous les réseaux de transmission (en analogique ou numérique)
- par tous les réseaux de communication électronique, tels qu'Internet,
- dans des publications papier
- sur CD-Rom, DVD, Blu-Ray, clé USB,...
- et plus généralement par tous les moyens existants ou à venir.

L'ASBL « Les Sus Pendus » s'interdit expressément de procéder à une exploitation des images et les enregistrements susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, à la dignité ou à l'intégrité de l'enfant.

Je certifie que mon enfant n'est pas lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de son image ou de son nom.

Fait à , le en deux (2) exemplaires

Signatures :

\* parent (s) – grand (s) parent (s) – tuteur (s)

\* le parrain / la marraine